

Image not found or type unknown



Abus de bien social ou pas ?

Par **Daniel83_old**, le 24/10/2007 à 18:12

Bonjour,

Peux t-on qualifier d'abus de bien social le fait pour un président du directoire d'une entreprise d'employer des prestataires d'une autre entreprise où il est actionnaire ?

je remercie tous ceux qui auront la gentillesse d'essayer de m'apporter une réponse sur ce sujet.

Par **Jurigaby**, le 24/10/2007 à 23:01

Bonjour.

Pas vraiment non sous reserve que cela ne soit pas fait contrairement aux interets de la société pour laquelle il est président.